

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE APPRENTISSAGE – 2020

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la Taxe d'Apprentissage.

Votre entreprise :

Nom et adresse

Etablissement bénéficiaire :

Lycée Sainte Famille Saintonge
12 rue de Saintonge
33000 Bordeaux

SIREN/SIRET :

Contact de l'entreprise :

Nom : Prénom :

Tel : Courriel :

Votre masse salariale 2019 : A : €

Votre Taxe = A x 0,68% : B : €

Solde Ecole de 13% = B x 13% €

Subvention en Matériel déductible : € Bonus Alternant déductible : €

Montant de votre versement : €

Pour :

Lycée Professionnel Saint Famille Saintonge UAI : 0331556M

Lycée Technologique Sainte Famille Saintonge UAI : 0332496J

Mode de règlement :

- Virement sur le compte :

OGEC Sainte Famille Saintonge – Société Générale :

IBAN : FR76 3000 3004 2500 0372 6812 144 BIC : SOGEFRPP

Merci de mentionner en libellé : « TA suivi de votre n° SIRET »

- Chèque à l'ordre de OGEC Sainte Famille Saintonge à adresser avec ce bordereau à :
OGEC Ste Famille Saintonge - 12 rue de Saintonge - 33000 Bordeaux